

**Modalités de sélection au
Championnat du Monde des séries solitaires
IQ Foil – Kite Foil et ILC6 et 7
Fortaleza - Brésil
Du 15 au 23 janvier 2027**

CANDIDATURES

Le championnat du monde 2027 sur séries solitaires concerne les sportives et les sportifs des séries ILCA 6, ILCA 7, Kitefoil Hommes et Femmes et IQ Foil Hommes et Femmes.

Les sportives et sportifs désirant représenter la France lors de cette épreuve doivent faire acte de candidature auprès de la Fédération Française de Voile (FFVoile) **avant le 1er août 2026 pour l'ensemble des séries**. Le formulaire de candidature en ligne est publié sur le site internet de la FFVoile (rubrique Haut Niveau et sur l'espace licencié) : [candidature en ligne](#)

Pour faire acte de candidature, les candidat(e)s doivent répondre aux critères d'âge, être de nationalité française, titulaires d'une licence club FFVoile et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la voile de compétition. Le nombre de participant(e)s par nation est fixé par la fédération internationale (World Sailing) à deux sportifs, sportives par série à la date du 21 juin 2026. D'autres places pourront être attribuées selon les modalités d'attribution tels que définies dans la Notice Of Race (NOR) du championnat du monde.

MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTIONS

La FFVoile prévoit un dispositif de sélection pour **le championnat du monde 2027 des séries solitaires**

Conformément à une décision du Bureau Exécutif de la FFVoile, le Directeur Technique National (DTN) est la seule personne compétente pour procéder à la désignation des représentant(e)s français(es) au championnat du monde 2027 des séries solitaires.

En tant que sélectionneur, le DTN pourra s'entourer de tous les expert(e)s de son choix (et notamment les Managers de l'Equipe de France et les entraîneurs nationaux de chaque série) pour l'aider dans son travail de sélection.

Le dispositif pour chaque série prévoit les modalités de sélection suivantes :

- Le DTN pourra s'appuyer sur :
 - o **Les résultats lors des épreuves internationales d'observations définies pour chaque série** cf. ci-dessous.

- Il est parfaitement entendu que le résultat à ces épreuves constitue un critère important de sélection mais que la décision du DTN peut reposer sur d'autres critères que le seul résultat à ces épreuves d'observation.

Le DTN pourra, s'il le souhaite, désigner une liste de sportif(s), sportive(s), équipage(s) remplaçant(es).

EPREUVES d'OBSERVATION

Les épreuves internationales et nationales d'observation pour les sportifs, sportives ou équipages pour la sélection au championnat du monde 2027 des séries solitaires sont les suivantes :

- **Kitefoil Hommes et Femmes :**
 - Championnat du Monde à Viano De Castello – POR du 12 au 16 mai 2026
 - Championnat d'Europe à Akayaka – TUR du 5 au 12 septembre 2026
- **ILCA 7 :**
 - Championnat du Monde à Dublin – IRL du 23 au 30 août 2026
 - Jeux Méditerranéen à Tarente – ITA du 24 août au 3 septembre 2026
- **ILCA 6 :**
 - Championnat du Monde à Dublin – IRL du 5 au 12 septembre 2026
 - Jeux Méditerranéen à Tarente – ITA du 24 août au 3 septembre 2026
- **IQ Foil Hommes et Femmes**
 - Championnat du Monde à Weymouth – GBR – du 4 au 12 septembre
 - Jeux Méditerranéen à Tarente – ITA du 24 août au 3 septembre 2026

VALIDATION FINALE DES SELECTIONS

Pour établir la liste finale des sportives et sportifs sélectionnés au championnat du monde 2027 des séries solitaires, ***le DTN s'appuiera également sur le rang de la France*** sur les épreuves internationales d'observations de l'année de référence 2026 et également de l'année 2025. ***Le top 10 des nations est fortement attendu*** sur ces épreuves définies ci-dessus.

Le DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner de sportif.ve ou d'équipage s'il estime que le niveau sportif ou les conditions de préparation sont insuffisants.

La liste des sélectionné(e)s et des remplaçant(e)s sera publiée sur le site internet de la FFVoile ***au plus tard le vendredi 18 septembre 2026.***

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis(e), tel que défini dans la procédure annuelle officielle et au plus tard au moment de la publication de la délégation. Il est rappelé que c'est une obligation réglementaire. ***Un sportif non à jour de sa SMR ne sera pas retenu dans la délégation FFVoile.***

Les sélectionné(e)s suivront un programme obligatoire de préparation spécifique à l'objectif des championnats du monde 2027 des séries solitaires.

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'incapacité de se préparer pour au championnat du monde des séries solitaires, d'infraction à la réglementation de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation fixé, le DTN pourra invalider la

sélection du ou des sportifs et de la ou des sportives concerné(e)s et désigner un(e) ou plusieurs remplaçant(e)s selon les critères fixés.

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ ou publicitaires.

LITIGES ET INTERPRETATION

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent document devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.